

DÉCISION DU BUREAU N° 1 / 2011

L'an deux mille onze, le 11 janvier, à 18 h 00, les Membres du Bureau légalement convoqués le 4 janvier 2011, se sont réunis aux Bureaux de la Communauté de communes à BAIN DE BRETAGNE, sous la présidence de M. MELLET Yvon.

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 9

Étaient présents :

MM. MELLET, GENDROT, MENARD, LANDEL, THEBAULT, DERVAL, TROUBOUL, KAZMIERCZAK, THELOHAN.

Excusée :

Mme GARDAN.

M. GENDROT a été élu secrétaire de séance.

Objet de la décision n° 1 / 2011 : OFFRE DE DON DE TRACTOPELLE

Le Président souhaite soumettre à l'avis du Bureau, l'opportunité d'acquérir un tractopelle d'occasion, qui pourrait être utilisé pour la remise en valeur du site des Mines de la Brutz, et entretenu par l'association « Etudes et Chantiers » qui gère le chantier d'insertion de ce site (par le biais d'une mise à disposition), de façon à éviter la prise en charge financière du coût de fonctionnement d'un tel engin.

L'offre de vente faite par M. BARIAT se présente sous la forme d'un don, l'entreprise PLANCON BARIAT renouvelant régulièrement son parc de matériel.

L'offre pour ce matériel s'élève à environ : 2.000 à 2.500 €, pour un tractopelle de 10.000 heures ou 8.000 heures (valeur estimée à 7.000 €).

DÉCISION

Après examen de cette offre, les membres du Bureau confirment leur intérêt pour une telle opportunité de récupération de matériel.

Ainsi, le Bureau autorise le Président à accepter le don de l'entreprise PLANCON BARIAT, sous la forme d'un tractopelle d'occasion pour lequel la Communauté de communes reversera une participation à hauteur de 2.000 à 2.500 €.

Ce matériel sera attaché spécifiquement aux travaux de valorisation du site des Mines de la Brutz, il pourra exceptionnellement être utilisé par le Chantier du Semnon pour des travaux de mise en valeur du patrimoine naturel ou du petit patrimoine bâti communal.

Il sera demandé à l'association « Etudes et Chantiers » qui assure aujourd'hui l'entretien du site des Mines de la Brutz, via un chantier d'insertion, d'assurer la prise en charge financière du coût de fonctionnement du tractopelle.

Cette mise à disposition en faveur de « Etudes et Chantiers » se formalisera par le biais d'une convention d'utilisation. Ainsi, le Bureau autorise le Président à préparer cette convention, à la soumettre à l'association et enfin, à la signer.

Pour extrait conforme

le Président

Yvon MELLET